

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 10 Mars 2022

Présidence : M. Jean-Luc BOUVERAT

Présents : MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Bernard CAZEAUX

Excusés : MM. Benjamin STORCK, Alain BERTHELOT

Mairie à CDTIS

Retour courrier Mairie de Carpentras :
Confirmation stade de la Roseraie réservé au rugby
Attestation administrative de capacité

CDTIS à Mairie

Entretien mairie d'Eyragues dossier FFA, Vendredi 04 Mars
Contrôle éclairage stade Elie Rey les Vignerres, Samedi 05 MARS
Contrôle éclairage stade Jean Blanc Les taillades, Mardi 08 mars
Contrôle éclairage et terrain : stade Ulysse Fabre Vaison la romaine, Jeudi 10 mars
Contrôle éclairage : stade Pierre Julien 1 Nyons, Jeudi 10 mars

Président
Jean Luc BOUVERAT

Secrétaire de séance
Michel CORBIERE